



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 JUIN 2026**

Délibération n° **DEL-2026-0226**

Festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » - Saison 2026-2027- Reconduction de partenariat

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 9
Absents : 1 (Philippe LORIMIER)
Excusés : 9
Pour : 73
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUIL. 2026

et publié le

02 JUIL. 2026

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 juin 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Fabrice RAFFA, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Anne-Françoise BESSON à Christophe DURET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Thierry FEROTIN à Dominique BONNET, Sandrine GAUCHON à Adrian RAFFIN, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Jean-Marc MICHEL à Christophe SUSZYLO, François OLLEON à Jean-François CLAPPAZ, Marc ROSSET à Martine KOHLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de culture,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0217 du 24 juin 2024 intégrant un dispositif d'achat de denrées alimentaires au bénéfice du Secours Populaire Français – Comité Belledonne Grésivaudan durant le festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan »,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0136 du 26 mai 2025 relative à la politique tarifaire de l'espace Aragon pour la saison 2025-2026,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0380 du 24 novembre 2025 relative à l'adoption du Plan culturel de territoire (PCT),

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan affirme, à travers son Projet culturel de territoire, une ambition forte : permettre à chaque habitant d'accéder à une offre culturelle diversifiée, de proximité et de qualité, quel que soit son lieu de résidence. Cette volonté participe pleinement au renforcement du lien social, de la vitalité des communes et de l'attractivité du territoire.

À ce titre, le festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » constitue aujourd'hui un rendez-vous culturel identifié et reconnu à l'échelle intercommunale. En allant à la rencontre des habitants dans les communes du territoire, il contribue à ancrer durablement la culture dans le quotidien des Grésivaudan et à favoriser les temps de partage et de convivialité autour du spectacle vivant. Après trois années de déploiement, le festival a trouvé sa place dans le paysage culturel local, avec une fréquentation en progression depuis sa création : 1 100 spectateurs lors de la première édition, puis 1 225 spectateurs lors de la seconde. Malgré plusieurs annulations de représentations liées aux intempéries et à la maladie d'artistes, la saison 2025-2026 confirme l'intérêt du public et l'attachement des communes à cette proposition culturelle itinérante.

Le festival a été développé dans le cadre d'une coopération entre l'espace Aragon, scène intercommunale du Grésivaudan, et l'espace Paul Jargot, scène ressource en Isère de la ville de Crolles. Cette dynamique de coopération continuera de nourrir, sous des formes complémentaires, le développement culturel du territoire, notamment à travers des projets artistiques et d'éducation artistique et culturelle portés par les différents partenaires.

Dans le cadre du Projet culturel de territoire et du projet artistique et culturel de l'espace Aragon, il est aujourd'hui proposé que l'espace Aragon assure désormais le portage et la coordination de la saison hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » pour la saison 2026-2027. Cette évolution s'inscrit pleinement dans les missions de l'équipement intercommunal en matière de maillage territorial, de coopération avec les communes et de proximité avec les habitants. Elle vise à conforter une offre culturelle itinérante à l'échelle du Grésivaudan, accessible au plus grand nombre et déployée au plus près des réalités locales.

Il est ainsi proposé de reconduire pour la saison 2026-2027, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, le festival « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan », autour des principes suivants :

- Une programmation de 9 spectacles accueillis dans 18 communes du territoire, avec une attention portée à l'équilibre géographique et à la diversité des formes artistiques proposées,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Des temps de convivialité et de rencontre entre habitants, artistes et communes d'accueil,
- La poursuite de la billetterie solidaire en partenariat avec le Secours Populaire Français et l'association « 2 kg de culture », afin de favoriser l'accès de tous aux propositions culturelles.

La communauté de communes, par le biais de l'Espace Aragon, assurera le portage opérationnel et financier de cette saison hors les murs. Malgré l'arrêt du dispositif régional « Scènes en territoire », la communauté de communes fait le choix de maintenir cette dynamique culturelle de proximité grâce à un financement sur fonds propres, avec le maintien d'une enveloppe artistique prévisionnelle annuelle de 21 000 €.

Afin de poursuivre la billetterie solidaire sur la saison de septembre 2026 à juin 2027, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association « 2 kg de culture » et le Secours Populaire Français. Dans ce cadre, la communauté de communes Le Grésivaudan versera une subvention de 2 000 € à l'association « 2 kg de culture », qui s'engage à transmettre un bilan moral et financier au terme de la saison.

Le déploiement de la saison « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » donnera lieu à la signature de conventions entre la communauté de communes Le Grésivaudan, les communes accueillant les représentations, le Secours Populaire Français et l'association « 2 kg de culture ». Des conventions de mise à disposition des locaux des communes seront conclues. La convention de partenariat avec l'association « 2Kg de culture » et le Secours Populaire est annexée à la présente délibération.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **De reconduire le partenariat, dans le cadre du festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan », entre la communauté de communes Le Grésivaudan, les communes dans lesquelles se dérouleront les représentations, le Secours Populaire Français et l'association 2 kg de culture, pour la saison 2026-2027,**
- **De l'autoriser à verser une subvention de 2000 € à l'association « 2Kg de culture » afin d'assurer cette billetterie solidaire,**
- **De l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » avec l'association 2kg de culture et le Secours Populaire Français.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 JUIN 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



4304 1070 8 1



**Convention de partenariat dans le cadre
de la saison culturelle hors les murs
« Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan »
Saison 2026-2027**

Entre les soussignés :

▫ Raison Sociale : **COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN**
Représentée par : Henri BAILE, en qualité de Président
▫ Adresse : 390, rue Henri Fabre, 38926 Crolles Cedex
▫ Numéro S.I.R.E.T. : 2000 181 66 00 245
▫ Code APE : 8411Z (Administration publique générale)
▫ Numéro Licence : PLATESV-R-2022-008432 et PLATESV-R-2022-008433
Agissant en vertu de la délibération communautaire n° DEL-2026-XX en date du 29 juin 2026

Ci-après désignés « L'ORGANISATEUR »

D'une part,

Et :

▫ Raison Sociale : **ASSOCIATION 2KG DE CULTURE**
Représentée par : Patrick SOULLIOT
▫ Adresse : 440, bd Docteur Vallois - 38140 RENAGE
▫ Numéro S.I.R.E.T. : 90349560400014
▫ Code APE : 8899B
▫ Numéro TVA : FR 139 034 95 604

Ci-après désignée « 2KG DE CULTURE »

Et :

▫ Raison Sociale : **ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**
Comité Belledonne Grésivaudan
Représenté par : Jacques CLET, secrétaire général
▫ Adresse : 21 Bd Jules Ferri 38190 Villard Bonnot
▫ Numéro S.I.R.E.T. : 83201458300013
▫ Code APE : 8899B
▫ Numéro TVA : Non Assujetti à la TVA

Ci-après désignée « COMITE BELLEDONNE GRESIVAUDAN »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes du Grésivaudan entend assurer l'équité d'accès à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire. Cette ambition s'appuie sur le développement d'actions culturelles de proximité et sur le renforcement des coopérations intercommunales. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale et de lever les barrières, tant géographiques que sociologiques, à la pratique et à la réception culturelles. A ce titre, le festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan », répond aux orientations stratégiques fixées par le projet culturel de territoire (PCT) en matière d'ancrage de la culture dans le quotidien des habitants et d'attractivité du territoire.

La saison 2026-2027, programmée et mise en œuvre par l'espace Aragon proposera 18 représentations sur le territoire, en conservant le principe de la billetterie solidaire.

ARTICLE 1 : OBJET

La saison culturelle 2026-2027 hors les murs étant en accès libre pour les spectateurs, la présente convention de partenariat vise à formaliser les engagements réciproques des partenaires culturels et associatifs dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 « Echos ! Tous au spectacle. Tournée en Grésivaudan » afin d'organiser une offre d'achat de denrées alimentaires, au bénéfice du COMITE BELLEDONNE GRESIVAUDAN, par le biais d'une plateforme d'achat gérée par l'association 2KG DE CULTURE.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prendra effet à sa date de signature par les représentants des trois parties. Le terme de cette convention est fixé en fin de saison « Echos ! Tous au spectacle. Tournée en Grésivaudan », soit le 31/08/2027.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'ORGANISATEUR assure la communication relative au dispositif mis en place avec les partenaires associatifs.

2KG DE CULTURE et COMITE BELLEDONNE GRESIVAUDAN sont les partenaires associatifs de ce projet. Ces deux associations sont responsables de l'achat et de la redistribution de denrées alimentaires.

2KG DE CULTURE propose l'achat de denrées alimentaires, principalement des fruits et des légumes locaux et de saison, et « COMITE BELLEDONNE GRESIVAUDAN » redistribuera les denrées achetées à des personnes défavorisées du territoire du Grésivaudan.

L'ORGANISATEUR s'engage à verser une subvention de 2000 euros à 2KG DE CULTURE dans le cadre de ce partenariat sur la saison septembre 2026, juin 2027. Le versement de cette subvention aura lieu en septembre 2026.

2KG DE CULTURE s'engage à fournir un bilan financier et moral en juin 2027.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

L'ORGANISATEUR assure la promotion du dispositif d'achat sur ses documents de communication, et assurent la visibilité et l'accessibilité du QR code dédié à l'achat des denrées alimentaires en ligne, lors des spectacles et en amont.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE 2KG DE CULTURE

2KG DE CULTURE s'engage à mettre à disposition une boutique dématérialisée spécifique à la saison culturelle 2026-2027 hors les murs « Echos ! Tous au spectacle. Tournée en Grésivaudan », ainsi qu'un QR code dédié qu'elle communiquera à l'ORGANISATEUR, celui-ci permettant l'achat de denrées alimentaires.

2KG DE CULTURE s'engage à proposer des denrées alimentaires provenant de Provinc'Alpes, situé à l'adresse Le Pruney 960 route de Chambéry 38420 Le Versoud, fournisseur partenaire du COMITE BELLEDONNE GRESIVAUDAN.

Le minimum d'achat proposé aux spectateurs sera de 2 kg de fruits et légumes.

Les spectateurs restent libres d'acheter la quantité souhaitée.

Les prix proposés à l'achat seront les mêmes prix qu'en magasin, aucun bénéfice ou marge de rétribution n'étant prise par 2KG DE CULTURE, association à but non lucratif pour l'utilisation de sa plateforme.

2KG DE CULTURE assure la sécurité informatique du site et des transactions financières effectuées dans le cadre du festival ainsi que le respect de la réglementation en vigueur, notamment au regard du RGPD.

2KG DE CULTURE s'engage à l'issue de chaque représentation à fournir à L'ORGANISATEUR un relevé des dons avec les sommes perçues et son équivalence en kilos de légumes livrés.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE « COMITÉ BELLEDONNE GRÉSIVAUDAN »

COMITÉ BELLEDONNE GRÉSIVAUDAN est un comité local du Secours Populaire Français, association reconnue d'utilité publique, qui œuvre dans de nombreux domaines pour lutter contre la précarité. Dans ce cadre, elle collecte et achète des denrées alimentaires qu'elle distribue aux personnes les plus démunies.

COMITÉ BELLEDONNE GRÉSIVAUDAN recevra des denrées alimentaires à la hauteur des achats effectués sur la plateforme de 2KG DE CULTURE dédiée au festival hors les murs « Echos ! Tous au spectacle vivant. Tournée en Grésivaudan » par les spectateurs.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

La communication de ce partenariat sera réalisée par L'ORGANISATEUR au travers des outils créés et distribués, numériquement et sous format papier, dans le cadre de la saison culturelle hors les murs « Echos ! Tous au spectacle. Tournée en Grésivaudan ».

L'ensemble des parties s'engagent à communiquer de manière claire et transparente aux spectateurs que l'achat de denrées alimentaires ne constituent pas une obligation pour assister aux spectacles mais une simple proposition (y compris sur la plateforme 2KG de culture).

Les différentes parties autorisent les partenaires signataires à utiliser leur logo et dénomination dans le cadre exclusif de ce dispositif. Ces éléments (logo et dénomination) ne devront subir aucune altération, modification ou adjonction.

ARTICLE 8 : LITIGES-ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies de règlement amiables, de conciliation, d'arbitrage, etc.

Convention établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

**Pour la communauté de communes
Le Grésivaudan**

Le Président,
Henri Baile

Pour l'association « 2KG de culture »

Le Président,
Patrick SOULLIOT

**Pour l'association Secours populaire
français - le Comité Belledonne
Grésivaudan**

Le Secrétaire Général,
Jacques CLET